



Cahier des charges

**APPEL A CANDIDATURES - Financement
d'une solution**

Box Destination CAP BTP

Ouvert jusqu'au 31 décembre 2026



SOMMAIRE

1 – CONTEXTE	3
2 – DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURES « BOX DESTINATION CAP BTP ».....	6
3 – PROCESSUS DE DEPOT, ANALYSE, CONVENTIONNEMENT ET SUIVI	13
4 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE	17
5 – DONNÉES PERSONNELLES	18

Résumé des essentiels du CDC – Appels à candidatures CCCA-BTP

Dispositif n°1 – Financement de solution :

Box Destination CAP BTP

Thématique	Synthèse des critères	Commentaires
Critères d'accès	Au-moins 50 jeunes en apprentissage au BTP et au moins deux sections dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4) aux métiers du BTP. Seul l'organisme de formation central (OG) peut candidater pour l'ensemble de ses sites.	
Objet du dispositif	Déploiement de la solution « Box Destination CAP BTP » (plateforme digitale + BOX mobile) pour l'orientation, le sourcing et l'insertion professionnelle	
Nature de l'accompagnement du CCCA-BTP	Financement d'une solution clé en main fournie par le CCCA-BTP (pas de prestations intellectuelles externes)	
Montant du financement	Subvention de 83 k€ par BOX, dans la limite de 24 BOX. Attribution conditionnée au nombre de sites de l'OFA.	
	1 site = 1 BOX ; 3 à 5 sites = 3 BOX max ; 6 à 12 sites = 6 BOX max.	
Dépenses éligibles	Fourniture de la BOX, formation prise en main, maintenance et mises à jour, documentation (ingénierie, exploitation, guide utilisateur).	
Versement de la subvention	2 ou 3 tranches en fonction du montant de la subvention accordée (40 % à la signature de la convention).	
Livrables attendus	Pilotage par l'OFA : organisation des événements, mobilisation de la BOX, suivi des indicateurs et reporting.	
	Contrat, bon de réception, factures, attestations de formation, liste des événements, reporting DATA et suivi post-événements.	
Durée de la convention	Convention de financement d'une durée de 2 ans à compter de sa signature	

1 – CONTEXTE

1.1 *Préambule et présentation du CCCA-BTP*

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et connexes définies par les partenaires sociaux du BTP dans leurs accords de branches et afin de répondre aux orientations des CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP propose un programme d'appels à candidatures d'envergure pour accompagner le déploiement des dispositifs innovants imaginés par le CCCA-BTP.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une expertise solide de l'alternance, avec l'innovation comme marqueur fort, reconnue au niveau national et au-delà des frontières du secteur.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers et aux besoins en compétences des entreprises, pour lesquelles il crée des outils adaptés (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation ? où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

Le CCCA-BTP est un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprentis, les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation aux métiers du BTP, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur, auxquels s'ajoutent des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Avec ces appels à candidatures, le CCCA-BTP encourage le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations innovantes et originales entre acteurs publics et privés d'un territoire, acteurs historiques et émergents.

En **2026**, le budget dédié au financement du déploiement des dispositifs du CCCA-BTP dans le cadre des appels à candidatures est de **16 M€**.

Par ailleurs, le CCCA-BTP inscrit la démarche RSE au cœur de ses ambitions et soutient par le biais de différentes offres les organismes de formation qui intègrent cette dimension au sein de leur structure.

1.2 Définitions

Candidature	Proposition faite par le candidat, afin de bénéficier du déploiement du dispositif du CCCA-BTP. L'acte de candidature est décrit dans les documents remis par le candidat en réponse à l'appel à candidatures.
Dispositif	<p>Il existe trois types de dispositifs proposés par le CCCA-BTP :</p> <p>1/ Le financement d'une solution (ex les Box destination Cap BTP, 1,2,3 podium, Pass jeunes apprentissage)</p> <p>2/ le financement d'un dispositif via des prestataires référencés par le CCCA-BTP (ex aide à la rédaction)</p> <p>3/ L'appui d'une ou plusieurs expertises internes du CCCA-BTP avec mobilisation de ressources humaines chez le candidat. Dans ce cas le candidat peut faire appel à un prestataire pour l'aider dans le déploiement du dispositif proposé. Dans ce cas le CCCA-BTP met également à disposition des réalisations tels que modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.</p>
Objectif	But, cible, résultat spécifique que le dispositif et son déploiement vise à atteindre. Il doit être SMART (Spécifique dont non-sujet à interprétation, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini).
Déploiement du Dispositif	Sur la base des éléments du cahier des charges, proposition par le candidat d'une démarche de mise en œuvre du Dispositif : son parcours, sa capacité technique, humaine, matérielle..., sa proposition d'intégration du Dispositif dans son projet d'établissement.
Résultats	Atteinte des objectifs du dispositif et du plan de déploiement proposé par le candidat.
Indicateurs de réussite	Donnée quantifiable déterminée par le CCCA-BTP afin de déterminer si le Déploiement mis en œuvre est efficace.
Impacts	Effet positif du dispositif sur son environnement. L'impact peut être direct ou indirect, il doit être déterminé en amont de l'action menée et évalué pour comprendre les conséquences du dispositif sur les différentes composantes de son environnement.
Productions	<p>Réalisations du CCCA-BTP (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique, etc.) proposés dans le cadre du dispositif 3.</p> <p>Il peut s'agir de tous documents, rapports, schémas, analyses, études, créations, innovations brevetables ou non, marques protégeables ou non, procédés, produits, savoir-faire, maquettes, matériel, essais, échantillons, prototypes, logiciels, programmes et développements informatiques, spécifications, bases de données, données, dessins, informations, dénominations, logos, signes distinctifs, quels que soient leur nature, leur forme et leur support, entrant ou non entrant dans le champ de la propriété intellectuelle, industrielle et/ou par le droit d'auteur, du CCCA-BTP.</p>

2 – DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURES « BOX DESTINATION CAP BTP »

Cet appel à candidatures relève du dispositif : FINANCEMENT D'UNE SOLUTION.

2.1 Contexte

En 2021 le CCCA-BTP a développé Destination CAP BTP (DCBTP), une plateforme digitale pour accompagner les jeunes et les adultes dans leur orientation, leur recherche de formation et leur insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Cette solution vise également à accompagner et conseiller plus largement ceux et celles ayant un projet professionnel dans le domaine du BTP, y compris les personnes en reconversion.

Des services et des outils pour un parcours d'accompagnement intuitif et personnalisé, de la définition d'une orientation, à conforter un projet professionnel dans le secteur du BTP, de découvrir un métier du bâtiment ou des travaux publics, de dynamiser la recherche d'une entreprise par l'aide à la rédaction d'un CV, ou encore d'accéder à des offres d'emploi sur l'ensemble du territoire à l'issue d'une formation. Destination BTP propose aux jeunes et aux personnes ayant un projet professionnel dans le secteur du BTP, un parcours d'accompagnement et des solutions sur mesure pour répondre concrètement à leurs besoins.

Cette solution permet de rendre visible les opportunités d'emploi dans le secteur BTP, région par région renforçant ainsi l'ancrage territorial.

Destination CAP BTP et sa BOX mobile représentent une avancée majeure pour la filière construction, offrant un moyen efficace et innovant pour attirer, former, et intégrer la prochaine génération de professionnels, tout en répondant aux besoins actuels et futurs du marché du travail dans le secteur BTP.

La solution DCBTP :

Cette solution dite phygital (qui combine à la fois des éléments physiques et des éléments numériques) se décline en deux formats :

- Une plateforme digitale ;
- Un stand interactif (qui peut se déployer de 9 m² à 25 m²).
- Une BOX mobile

Les services proposés :

Module de Matching & portefeuille de compétences : un outil de diagnostic de potentiel de personnes sans projet professionnel identifié ou hésitantes et qui les accompagnent tout au long de leur parcours professionnel. Un outil pour révéler des talents et susciter des vocations.

Module de géolocalisation des OF : un outil de cartographie qui permet de localiser simplement les OF sur tout le territoire.

Module de création de CV : un outil simple pour créer un CV facilement.

Module de répertoire national d'offres d'emploi et de stages : un accès aux offres d'emplois, de stages et d'alternance avec plus de 130 000 offres disponibles.

Découverte métiers par immersion : l'immersion en VR pour la découverte des métiers.

Espace recruteur : un espace dédié pour permettre aux entreprises et OF de déposer leurs offres d'emploi et de formation créant un pont entre les apprentis et le marché du travail vitrine.

La BOX mobile DCBTP :

Pour répondre à la demande des organismes de formation et des acteurs de la filière en charge de la promotion, la solution DCBTP a été adaptée en une version mobile sous forme de BOX interactive agile et mobile (stand <9m²) permettant un accès aux mêmes services que la plateforme DESTINATION CAP BTP en maintenant une dynamique sur un parcours s'adaptant à la maturité du projet professionnel du visiteur.

L'objectif est de créer des antennes territoriales avec des ambassadeurs engagés lors d'événements organisés dans les régions, afin de donner une visibilité accrue aux formations et aux métiers du BTP et ainsi renforcer l'attractivité, le sourcing et le recrutement.

Une BOX mobile pour :

- Répondre aux acteurs du secteur intéressés par la solution et la BOX DCBTP,
- Apporter une solution adaptée aux « ambassadeurs » pour être autonome,
- Être en synergie avec tous les services de DCBTP.

La BOX et son contenu :

- Un concentré technologique avec un design attractif,
- Des antennes territoriales avec des ambassadeurs métiers,
- Des données en temps réel avec la Data visualisation.



Les avantages de la BOX :

- **Réutilisable** : la BOX est réutilisable sur plusieurs événements dans l'année
- **Adaptabilité** : s'adapte aux différents lieux et emplacements en fonction des événements.
- **Différenciant** : par son format « original » peut interiquer et donc apporter une meilleure visibilité lors des événements.
- **Coût financier avantageux** : la BOX est moins onéreuse qu'un stand classique puisqu'elle s'adapte à tous les environnements.
- **Faciliter de montage et démontage** : la BOX est conçue pour être facile à monter et démonter.
- **Transport et stockage simples** : par son format la BOX peut être transportée dans une voiture et stockée facilement.
- **Personnalisable** : en complément de la charte graphique Destination CAP BTP, la BOX mobile sera personnalisable à l'univers de l'OF lauréat tout en maintenant la marque CCCA-BTP DESTINATION CAP BTP.

- L'intégration de la « **passerelle API contractualisation BTP** »

Objectifs :

- **Intégrer la donnée candidat DCBTP dans le système informatique de gestion** des candidats déployé sur leur territoire au niveau de chaque site
- **Éviter la double saisie**
- **Permettre les remontées d'information automatique** sur l'avancement du processus d'insertion des candidats dans leur système.

Périmètre action "Passerelle API contractualisation BTP" :

- Point central : données au niveau Site/CFA/OF
Tout CFA/OF/Site dispose d'un numéro unique noté UAI attribué dans le répertoire académique et ministériel faisant le lien avec une base de données unique ou avec « Parcoursup » ou encore avec le CERFA.
- Les systèmes informatiques de gestion de candidats distinguent les sites

Ex: YPAREO/HUB3E font la distinction entre les différents sites dans les bases de données avec à titre d'exemple la dénomination pour HUB3E: site1, site2, site3, etc, (rattachant la distinction des données de formation et autres). Les bases de données sont différenciées.
- Versions et évolutions des systèmes des CFA/OF/Site

Les systèmes informatiques de gestion entre les différents territoires et/ou sites peuvent être à des versions différentes avec des possibilités d'évolution au cours de l'année ou sur les 2 ans à venir.

Les modalités complètes d'application sont disponibles dans les documents annexés « Plan d'ingénierie, de production et d'exploitation » et « Passerelle API ».

- **Finalités, objectif**

Les BOX DESTINATION CAP BTP visent à améliorer significativement l'orientation professionnelle et l'insertion dans le secteur du BTP, en fournissant une plateforme digitale et une BOX mobile pour faciliter l'accès à l'information, la formation, et les opportunités professionnelles pour les jeunes et les professionnels du secteur.

Les finalités de l'appel à candidatures sont de renforcer l'efficacité opérationnelle, l'attractivité et l'impact territorial du CFA, en améliorant la qualité de l'accompagnement proposé aux apprenants et en répondant de manière proactive aux besoins du marché du travail local.

DESTINATION CAP BTP-BOX mobile est une solution interactive conçue pour moderniser l'accès à la formation et à l'emploi dans le BTP, tout en répondant aux besoins spécifiques des jeunes en recherche de carrière, des professionnels cherchant à améliorer leurs compétences, des CFA désireux d'élargir leur portée, et des entreprises en quête de talents qualifiés.

L'objectif de cet appel à candidatures est de permettre aux OF de s'engager dans un dispositif visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, l'attractivité et l'impact du CFA sur son territoire, en améliorant la qualité de l'accompagnement proposé aux futures apprenants et/ou au apprenants sortants dans leur insertion professionnelle et poursuite d'études.

2.7 Rôles et responsabilités

Dans le cas de cet appel à candidatures : « **Box Destination CAP BTP** », les interlocuteurs intervenant dans le processus de mise en œuvre sont :

Acteur	Rôle
Chargé d'appel à projets (DAPEX)	<p>La direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) assure le pilotage stratégique et opérationnel de l'appel à candidatures. Elle coordonne l'ensemble du processus : instruction des dossiers, analyse de recevabilité et d'éligibilité, organisation des Copils, des phases d'évaluation, conventionnement, suivi et COPIL, valorisation, clôture.</p> <p>Le chargé d'appels à projets est également responsable du respect de la convention et s'assure de la bonne mise en place du dispositif par le porteur. Il veille au respect des engagements, alerte en cas d'écart, et contribue à la consolidation des éléments nécessaires à l'évaluation finale du dispositif.</p>
Contrôleur financier (Pôle Sécurisation et Financement)	<p>Le contrôleur financier assure le suivi financier des candidatures lauréates. Il vérifie l'éligibilité et la conformité des dépenses déclarées par l'OF.A, contrôle les justificatifs transmis, et s'assure du respect des règles de financement prévues dans la convention. Il instruit les demandes de versement des tranches de subvention, en validant les montants à verser au regard des dépenses engagées et des livrables attendus, en collaboration avec le chargé d'appels à projets. Il participe aux COPIL avec le porteur pour clarifier les points financiers, alerte en cas d'écart ou de dépenses inéligibles, et contribue à l'évaluation finale du dispositif lors du solde.</p>
Le candidat (OF.A)	<p>Le candidat lauréat devra alimenter les documents de reporting et bilans intermédiaires (financiers, livrables), selon la périodicité définie, mentionnés dans la convention de subventionnement, et participer aux COPIL de suivi dont la périodicité sera déterminée au moment de la contractualisation de la convention. Dans le cadre des COPIL, l'OF.A présentera et fournira la documentation attestant de la mise en œuvre du dispositif.</p>

	<p>L'OF.A enverra complétés, selon la périodicité décidée avec le CCCA-BTP, les justificatifs de dépenses liés au déploiement du dispositif et le reporting financier.</p> <p>À l'issue de la mise en œuvre des actions définies dans la convention, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le candidat au CCCA-BTP. Le CCCA-BTP établira de son côté une évaluation notamment au moment du paiement des tranches de subventions. Cette évaluation permettra notamment d'évaluer les impacts et résultats positifs du dispositif.</p> <p>Les organismes de formations bénéficiaires des subventions du CCCA-BTP s'engagent également à compléter et transmettre au CCCA-BTP le questionnaire du Baromètre Vie des Organismes de Formation (BVOF) aux échéances indiquées.</p>
Prestataire	<p>Dans le cas de cet appel à candidatures : FINANCEMENT D'UNE SOLUTION, le prestataire est AVENRIA.</p>

2.8 Critères d'éligibilité

Tout organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP est éligible au dépôt d'un dossier dans le cadre de l'appel à candidatures « **Box Destination CAP BTP** ». Il doit justifier d'au-moins 50 jeunes en apprentissage et au moins deux sections dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4) aux métiers du BTP.

Le dispositif ayant une envergure stratégique, seul l'organisme de formation central (OG) peut déposer une candidature pour l'ensemble de ses sites secondaires et de son établissement gestionnaire.

La direction des Appels à projets et des Expérimentations s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des candidatures. Toute candidature ne respectant pas les critères mentionnés ne sera pas étudiée.

2.9 Critères de recevabilité

Les dossiers reçus incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées dans le cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

Un justificatif type extrait Yparéo ou fichier Excel est à fournir lors du dépôt de la candidature.

Pour plus de détails sur toutes les pièces attendues, se référer à la partie « **3.2 Constitution du dossier de réponse** ».

2.10 Durée

L'appel à candidature est prévu jusqu'au 31 décembre 2026 - à compter de la date de publication sur le site www.appels-a-projets-cccabtp.fr.

Les candidats peuvent déposer leur dossier au moment de leur choix sur cette période.

La durée de la convention de financement des candidatures est de 2 ans à partir de la signature de la convention.

Les GTP et Conseils d'administration sont prévus tous les mois (excepté pendant la période estivale), les dossiers reçus, complets et structurés seront donc analysés aux dates des instances.

A titre indicatif, le calendrier des GTP et Conseils d'administration est disponible sur le site d'appels à projets. Le porteur pourra ainsi calculer la date maximale de dépôt de sa candidature afin de respecter le processus de sélection. **Cependant la présentation du dossier aux différentes instances est conditionnée à la qualité du dossier et sa complétude, également à la suite des demandes de précisions. Si les réponses ne respectent pas la date de retour limite, le dossier sera reporté à une instance ultérieure.**

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers (candidature, annexes et documents financiers et administratifs) sont fixées au :

31 décembre 2026 AVANT 20 HEURES.

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans ce cahier des charges.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. Le porteur dispose de deux FAQ sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général, la seconde spécifique par appel à projets et candidatures. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également.

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

2.11 Budget et modalités de financement

Pour cet appel à candidature « Box Destination CAP BTP », pour les dossiers éligibles et recevables sous réserve de la validation du Conseil d'administration, la subvention du CCCA-BTP sera de 83 000 € TTC par box et dans la limite de 24 BOX.

Afin de garantir une meilleure implantation « les droits attributions » de dotation des box seront conditionnés selon le nombre de site de l'OF comme suit.

- Un OF ayant un site = une box
- Un OF ayant entre 3 et 5 sites = 3 box max
- Un OF ayant entre 6 et 12 sites = 6 box max

Le dispositif ne se limite pas à l'acquisition de la BOX, il prend en compte plusieurs étapes :

- Une session de formation « prise en main » sera organisée dès la livraison de la BOX. Cette formation obligatoire sera planifiée en fonction des disponibilités des participants.
- La maintenance et les mises à jour des systèmes et logiciels, essentiels pour l'utilisation du dispositif Destination cap BTP durant la durée de la convention

Lors de la livraison de la BOX, les documents suivants seront fournis :

- Un document retraçant l'ingénierie ; la production et l'exploitation du dispositif de la BOX DESTINATION CAP.
- Un document précisant les conditions de personnalisation de la BOX.
- Un guide d'utilisation détaillé sera fourni pour faciliter l'usage de la BOX lors des évènements.

Modalités de versement

Le financement est versé en plusieurs tranches selon le montant total de la subvention :

- **Pour les subventions inférieures à 100 K€**, deux tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 40 % à la signature de la convention
 - La deuxième tranche de 60 % à la réalisation du dispositif et à la réception du solde des justificatifs des dépenses
- **Pour les subventions supérieures à 100 K€ et inférieures à 1 M€**, trois tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 40 % à la signature de la convention
 - La deuxième tranche de 40 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées
 - La troisième tranche de 20 % à la réalisation du dispositif et à la réception du solde des justificatifs des dépenses engagées
- **Pour les subventions supérieures à 1 M€**, quatre tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 25 % à la signature de la convention
 - La deuxième tranche de 25 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées
 - La troisième tranche de 30 % la réception des justificatifs des dépenses engagées
 - La quatrième tranche de 20 % à la réalisation du dispositif et à la réception du solde des justificatifs de dépenses engagées

Les justificatifs attendus :

L'OF devra fournir l'ensemble des éléments présentés ci-après :

- Le contrat de prestations signé avec AVENRIA

- Le bon de réception de la BOX et les factures associées
- Les attestations de formations
- La liste de la totalité des évènements avec la mobilisation de la BOX, à renouveler pendant la durée de la convention
- L'ensemble des reporting liés à la BOX (DATA et prospects)
- Un suivi post évènements et des actions d'accompagnement des prospects menées dans les 3 mois suivants les évènements (nombre de visites, nombre d'utilisateurs d'au moins un service de la BOX, taux de transformation et actions d'accompagnement)

2.12.3 Remboursement de la subvention versée

En cas de non-réalisation totale ou partielle des actions prévues dans la candidature retenue, de non-transmission des livrables attendus, de non-respect des engagements contractuels, de dépenses non justifiées ou déclarées inéligibles, ou de tout manquement affectant l'exécution du dispositif, le CCCA-BTP se réserve le droit d'exiger le versement total ou partiel des sommes versées.

Le CCCA-BTP procède alors à une demande de remboursement du montant jugé indûment perçu. Le bénéficiaire s'engage à restituer ces sommes dans les délais définis par la convention de subvention.

3 – PROCESSUS DE DEPOT, ANALYSE, CONVENTIONNEMENT ET SUIVI

3.1 Dépôt des dossiers candidatures

Les réponses devront impérativement être déposées complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP (www.appels-a-projets-cccabtp.fr) avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ni voie postale ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés par la plateforme (espace candidat) devront être déposés sur l'Espace candidat de la plateforme d'appels à projets. Les documents demandés dans le cahier des charges devront être envoyés avec le dossier de candidature.

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP. Cet Espace candidat devra être complété dans sa totalité. À défaut, le candidat n'aura pas la capacité de déposer sa candidature.

Un tutoriel de création et de mise à jour du compte candidat est disponible sur la plateforme. Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

3.2 Constitution du dossier de réponse

Le dossier complet de réponse comporte les éléments suivants :

3.2.1 Dossier candidature

- La fiche synthétique de candidature à compléter directement sur la plateforme lors du dépôt de la candidature. **Ce document est particulièrement important car il est présenté en l'état lors des phases du GTP et du Conseil d'administration.**
- Les deux slides de présentation du porteur, complétées.
- La candidature du candidat sous la forme de document mentionnant sa motivation pour bénéficier du dispositif proposé par le CCCA-BTP et en mentionnant : son plan d'actions pour déployer le dispositif, sa capacité technique, humaine, matérielle, etc., sa proposition d'intégration de la candidature dans son projet d'établissement ainsi que tout autre élément permettant de comprendre les actions de déploiement prévues ainsi que les résultats et indicateurs attendus de la mise en œuvre du dispositif.
- Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé).
- Un justificatif de recevabilité sur le nombre d'apprentis formés et le nombre de sections de niveau 3 et 4 (Base de données, fichier Excel, extrait YParéo...).
- La liste **d'au moins 8 évènements** sourcing (hors évènements internes) par an et par BOX où la BOX DESTINATION CAP BTP sera présente (salon, forum, ...) - Tableau mentionnant les dates et lieux. Ce tableau actualisé devra être fourni tous les ans.
- La liste du nombre de site de l'OF

Les indicateurs et impacts attendus doivent être clairement exprimés. Leur mesure, les instruments de cette mesure et la communication des résultats sont définis et présentés dans la lettre de motivation.

Certains indicateurs à prendre en considération sont à minima listés ci-dessous, cette liste n'étant pas exhaustive :

- Nombre d'évènements couvert par la Box destination CAP BTP
- Nombre de jeunes accompagnés
- Nombre de jeunes inscrits dans une formation du BTP (taux de transformation)
- Nombre de visites
- Nombre d'utilisateurs d'au moins un service de la BOX,
- Et tout autre indicateur que le candidat jugera nécessaire de mentionner.

3.2.2 Pièces administratives (dans le compte candidat)

Lors de l'ouverture de votre compte, nous vous remercions de saisir la raison sociale de votre structure telle que mentionnée dans les documents officiels (K-Bis ou RNA).

Les éléments suivants sont à compléter et mettre à jour régulièrement :

- Une présentation du porteur ;
- L'organigramme ;
- Les références de l'organisme ;
- Le projet d'établissement ;
- L'attestation de responsabilité civile du porteur et de ses partenaires (à jour, soit datant de l'année du dépôt du dossier) ;
- Rapport d'activité ;

- Le certificat Qualiopi ;
- L'extrait Kbis et/ou le répertoire Sirene ;
- Le dernier Bilan et compte d'exploitation du porteur et de ses partenaires, sous-traitants et intervenants indépendants ;
- Les 2 dernières liasses fiscales et/ou le Rapport du CAC ou de l'instance qui certifie les comptes, en fonction de la structure juridique de l'OF.A.

D'autres documents peuvent être demandés selon la nature de l'appel à candidatures ou du porteur. Tous les documents devront être mis à disposition sur la plateforme d'appels à projets.

3.3 Processus général de sélection

1/ Phase d'analyse

Dès la réception de la candidature, la Direction des Appels à Projets et Expérimentations assure une analyse fine sur la recevabilité et l'éligibilité du dossier. Les chargés d'appels à projets analysent ensuite tous les éléments du dossier et la cohérence d'ensemble.

2/ Phase d'évaluation

Les évaluations sont individuelles et réalisées via la plateforme d'appels à projets selon l'argumentation de la candidature, ses forces, ses explications de mise en œuvre et du déploiement du dispositif du CCCA-BTP, etc. A l'issue de l'ensemble des évaluations, une commission de présélection se réunit.

3/ Commission de présélection pluri-compétentes

La commission de présélection est composée des évaluateurs ayant évalué les candidatures dans la phase précédente. Elle permet l'échange entre les évaluateurs. A l'issue de cette commission, la DAPEX propose les résultats de cette étude au groupe technique paritaire d'appel à projets (GTP A&P). Ainsi tous les dossiers sont présentés en GTP.

4/ Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures selon les thématiques des appels à projets et candidatures. Les directions présentes lors des commissions de présélection peuvent également y être conviées. Le président et le secrétaire général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur les dossiers à retenir et le financement prévu pour chacun d'eux ainsi que les dossiers à exclure, sur la base des éléments fournis et évalués.

Ces avis sont alors portés en Conseil d'Administration. Le contrôleur général de l'État et/ou, le commissaire du gouvernement sont invités à cette phase de sélection.

5/ Conseil d'administration

En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et de leur financement. Ils déterminent corrélativement la liste des dossiers qui

ne sont pas retenus. Cette phase constitue la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.

Demandes de précision :

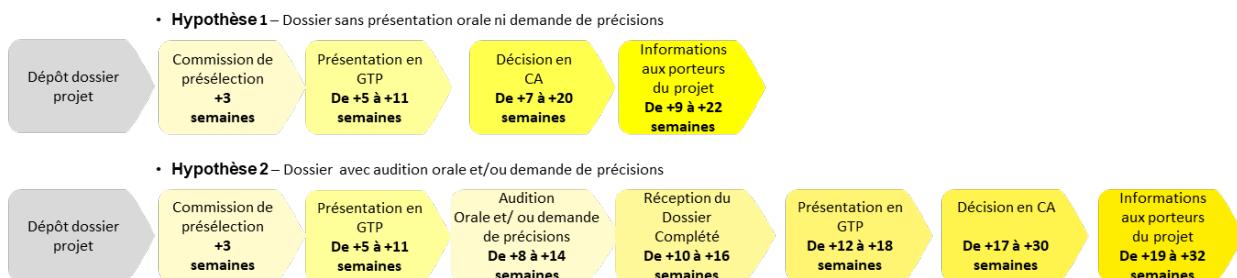
Dès la réception du dossier, la Direction des Appels à Projets et Expérimentation se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats via la plateforme d'appels à projets.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à déposer leurs réponses directement sur la plateforme. Selon le nombre et l'amplitude des précisions demandés, un dossier de candidature complémentaire pourra être suggéré. Ce dernier sera alors réputé comme définitif. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre le déploiement envisagé par le candidat et ne doit pas changer la nature de celle-ci.

Les dossiers complémentaires pourront être de nouveau analysés par la Direction des Appels à Projets et Expérimentation, appuyée éventuellement par une des directions métiers avant d'être présentés en GTP pour avis puis présentés en Conseil d'administration pour décision finale.



Schéma du processus global de sélection



Échéances théoriques selon les périodes de l'année

3.4 Conventionnement

Après décision du Conseil d'administration, les candidats lauréats reçoivent dans l'espace candidature de la plateforme une notification de subventionnement mentionnant notamment le montant du financement prévu par le CCCA-BTP.

Une convention de subventionnement sera établie avec chaque lauréat. **Les dépenses prises en charge par la subvention du CCCA-BTP ne pourront être antérieures à la date de décision du Conseil d'administration du CCCA-BTP.**

La convention précisera notamment les éléments suivants : le projet de déploiement du dispositif du candidat, le dispositif précis poussé par le CCCA-BTP, les productions mises à disposition par le CCCA-BTP,

les modalités de pilotage de la convention, le financement (montant, nature des dépenses prises en charge, tranches prévues et périodicité de versement), et tout autre élément spécifique à la candidature nécessitant une formalisation et un engagement conjoint.

Pour les candidatures non sélectionnées les candidats reçoivent, après décision du Conseil d'administration, une notification mentionnant les raisons motivant la non-sélection de leur dossier, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à projets et candidatures du CCCA-BTP.

3.5 Pilotage des candidatures lauréates

La Direction des Appels à Projets et Expérimentations a, notamment, un rôle de suivi et d'évaluation des déploiements mis en œuvre par les OF.A et des financements accordés et versés. Le pilotage assuré a donc pour fonction essentielle de veiller au suivi et à la bonne exécution de la convention de subventionnement. Pour plus de détails sur les rôles de chaque acteur, voir la partie « **Rôles et responsabilité** ».

4 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE

4.1 Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres de la commission de pré-sélection, les GTP ou les Conseil d'administration après le dépôt des candidatures pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

4.2 Responsabilité

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de :

- La transmission et/ou la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à candidatures ;
- La perte ou l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination virale du matériel informatique du candidat ;
- Une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à candidatures.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et acte de piraterie.

5 – DONNÉES PERSONNELLES

Pour les besoins des traitements administratifs et financiers, le CCCA-BTP et le Bénéficiaire se communiquent des données et fichiers relatifs au projet ou à la candidature. Les informations nominatives et à caractère personnel (nom, prénom, fonctions, adresse, missions, etc.) et leur traitement relèvent de l'application du règlement européen sur la protection et les traitements des données personnelles.

Ces données nominatives à caractère personnel ne seront, en principe, communiquées que pour les besoins des prestations et leur exploitation et conservées à temps par les Parties pour la durée du projet ou de la candidature et ses traitements administratifs, comptables et fiscaux.

Les Parties déclarent être informées de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées ainsi que toute autre disposition applicable en la matière dont le Règlement (UE) 2016/679 de leurs obligations et d'en respecter les dispositions. Il est précisé que le présent article ne s'appliquera que dans l'hypothèse où le CCCA-BTP traiterait, en y ayant accès, des données à caractère personnel, au cours de l'exécution de la candidature. Chaque partie est responsable de son propre traitement.

Les responsables de traitements conservent la responsabilité des données et de celles dont la communication est requise. Ils devront :

- Procéder à une analyse d'impact sur les traitements de données s'il y avait un risque élevé pour les droits et libertés et, le cas échéant, consulter la CNIL ;
- Ne donner l'accès qu'aux données strictement nécessaires ;
- Recueillir tout consentement nécessaire auprès des personnes physiques concernées en corrélation avec les finalités poursuivies et définies dans la présente candidature ;
- Fournir les données strictement nécessaires à l'exécution, conformément aux principes de « Privacy by design » et « Privacy by default » ;
- Mettre en place toutes mesures techniques et organisationnelles, procédures internes, appropriées et proportionnées



CCCA/BTP

ccca-btp.fr

